



Marcel Heimo

N O T E

au Président de la République

Réduction des droits de douane

D'après ce que j'entends, l'Assemblée Nationale a récemment décidé de réduire certains droits de douane, notamment ceux qui grèvent les voitures automobiles, les camionnettes, l'essence, etc. De plus, une disposition générale a été introduite dans la loi, exemptant des droits d'entrée "les matières premières destinées à être transformées dans des industries locales".

Ces réductions et exemptions ne semblaient pas nécessaires du point de vue de l'économie nationale. Par contre, elles diminueront, vraisemblablement de plusieurs dizaines de millions, les recettes de l'Etat et tendront en conséquence à accroître le déficit des finances publiques, à moins que des recettes supplémentaires ne soient trouvées.

Vue sous l'angle de l'aide autant que des exportations de denrées et matières de base, la situation internationale n'incite pas particulièrement à l'optimisme. Il serait donc d'autant plus utile que l'Etat disposât de ressources propres pour financer son développement, ou contribuer à son financement. C'est ce que je me suis efforcé de dire et de démontrer dans mes dernières notes. Or la décision de l'Assemblée Nationale, même si son incidence sur les finances publiques devait ne pas être désastreuse, constitue un pas dans la mauvaise direction.

Certes, la réduction sélective de droits de douane peut avoir des conséquences économiques positives. Eu égard aux produits sur lesquels a porté le choix de l'Assemblée, j'ai l'impression qu'en l'occurrence la décision a été dictée par

des mobiles personnels plus que par des raisons d'intérêt général. Si cette impression était exacte, ce serait regrettable.

Kigali, le 26 mars 1968